

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023**

Délibération 230907D004

Classification : 5.5 – délégation de signature

**Convocation du jeudi 31 août 2023**

Nombre de membres :

Conseillers en exercice ... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 28

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :** M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE (à 19h55), Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU (à 19h55), M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

**Étaient absents excusés :** M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Michel MATHÉ), Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Stéphanie BÉRITAULT), Mme Déborah SIDDI (pouvoir à Mme Sonia FEUILLÂTRE)

**Secrétaire de séance :** Mme Déborah JOURDON.

**URBANISME – DÉLÉGATION SPÉCIFIQUE DE SIGNATURE**

Le Maire, concerné par ce sujet, quitte la séance et laisse la présidence à Anne-Marie CORDIER.

Nathalie ROZÉ précise que la commune a récemment reçu une demande de permis de construire sur un lot issu de la division d'une parcelle appartenant à Monsieur le Maire.

En application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il convient de préciser que cette décision spécifique liée à un dossier spécifique n'entre pas dans le cadre des délégations de fonctions et de signature accordées par le Maire à certains élus en début de mandat.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de désigner Nathalie ROZÉ, adjointe à l'urbanisme, pour prendre les décisions relatives aux demandes de permis de construire sur les lots issus de la division de la parcelle cadastrée section AM n°173, appartenant à Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Nathalie ROZÉ, adjointe à l'urbanisme, pour prendre les décisions relatives aux demande de permis de construire déposée par le Maire en son nom personnel.

A l'issu de ce vote, Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance

**Vote :** 28 voix pour

A Ligné, le 8 septembre 2023

Le Maire,  
Maurice PERRION

La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON

  
